



Formation : litige organisme, comment faire ?

Par **SESI**, le **12/06/2016** à **02:57**

Bonjour à tous, rn
je suis emploi d'avenir, je suis une formation financée par l'entreprise, d'un coût de 4.500 € et je suis en arrêt maladie depuis un mois, il est fort possible que je ne retourne pas sur mon lieu de travail avant la fin de mon contrat. Je n'ai pas prévenu le centre de formation et sur la convention il est mentionné que si la convention n'est pas rompue et en cas de litige et différends il sera réglé par le Tribunal administratif. Je ne suis pas en bon terme avec mon employeur comment dois-je procéder ?
Est-ce que je dois m'attendre à devoir régler la somme de la formation + des frais supplémentaires ?
Sous combien de temps saurais-je si je dois rembourser quelque chose ?
L'entreprise dispose d'un département juridique et de personnes habilités pour ce dispositif mais je ne suis pas en bon terme avec eux.
Comment dois-je faire ? Cela fait 1 mois et 1/2 que je ne suis pas arrêté et que je ne suis ni en formation ni en emploi.
Merci.

Par **morobar**, le **12/06/2016** à **07:10**

Bonjour,
Commencer par expliquer votre situation exacte à vos lecteurs:
[citation] et je suis en arrêt maladie depuis un mois [/citation]
Et:
[citation] Cela fait 1 mois et 1/2 que je ne suis pas arrêté [/citation]
En quelque sorte plus vous êtes moins en arrêt et moins vous êtes plus absent mais pas présent.